



République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Rodez
Commune de GABRIAC - 12

Procès verbal

Le mardi 28 octobre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIÈRE.

Secrétaire de la séance : Madame Julie BOUCAYS

Présents : Monsieur Nicolas BESSIÈRE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Madame Julie BOUCAYS, Monsieur Antony MIQUEL, Madame Martine ROGUET, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Vincent IEFFA, Madame Guylaine COURTIAL

Représentés : Madame Marjolaine CLAMENS représentée par Monsieur Nicolas BESSIÈRE

Absents et excusés : Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Hervé BESSIÈRE

Ordre du jour :

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du Rapport de la réunion du 24/09/2025
- 2/ Décisions prises dans le cadre des attributions du Maire
- 3/ Délibération : Modification des statuts de la communauté de communes Comtal Lot Truyère
- 4/ Délibération : Participation au voyage scolaire (classe découverte et classe bleue)
- 5/ Délibération : Réfection des Caniveau du centre de GABRIAC
- 6/ Délibérations : Mandat de gestion des logements communaux + Résiliation convention ANAH
- 7/ DIVERS

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'aménagement du logement du 2eme étage du Presbytère de Ceyrac.

Délibérations du conseil :

Décisions prises dans le cadre des attributions du Maire Num 4-2025 (N° DEL_039_2025)

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal, par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020.

- Tour de Ceyrac : 5 466 € T.T.C.

Devis passage drone: 2 316 € T.T.C.

devis Maxime POTTIER: 3 150 €

- Marquage: réfection des passages piétons et cédez le passage dans GABRIAC : 2 863.50 € T.T.C.

9 passage piétons en résine
2 passages piétons peinture
2 cédez le passage

- Chauffe eau salle de Ceyrac:
Devis JULIEN Maxime: 1 556.40 € T.T.C.

Délibération : adoptée

Mise à jour des compétences de la communauté de communes Comtal Lot Truyère (N° DEL_043_2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16-l,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 modifié, portant création de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2024-08-22-00002 du 22 août 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Considérant que la Communauté de Communes, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale est soumise au principe d'exclusivité et de spécialité. Que dès lors, elle exerce en lieu et place des communes membres, les compétences qui lui ont été transférées.

Considérant que la Communauté de Communes exerce des compétences obligatoires et supplémentaires.

Vu les travaux préparatoires et notamment les débats en conférence des maires de la Communauté de Communes du 16 juillet 2025,

Vu la délibération N° 2025-09-29-D196 en date du 29 septembre 2025 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère approuvant les statuts de la Communauté de Communes et la mise à jour des compétences.

Une mise à jour des compétences de la Communauté de Communes est nécessaire pour prendre en compte les modifications et adaptations suivantes :

- 1- Tourisme :

Mise à jour de la dénomination des chemins de randonnées ou des circuits communautaires

- 2- Maison de la vigne :

Selon les statuts actuellement en vigueur, la Communauté de Communes a la compétence « Maison de la Vigne, du Vin et des Paysages ».

Par courrier en date du 4 juillet 2025, et après discussion en conseil municipal du 1er juillet, la Commune de Coubisou, lieu d'implantation de la maison de la vigne, a sollicité auprès de

M. le Président de la Communauté de Communes, une étude de transfert de ce bien dans le patrimoine communal.

Plusieurs rencontres et réunions de travail avec la mairie de Coubisou ou bien avec des professionnels vigneron ont eu lieu s'agissant de ce possible transfert. Pour ces derniers, cette solution qu'ils ont validée, leur permettrait d'améliorer leurs conditions de travail.

Le retour de ce bien dans le patrimoine communal est cohérent et relève d'une logique communale de soutien à la filière viticole, en particulier localisée sur cet espace géographique lié à l'AOP.

- 3 – Fourrière animale :

La Communauté de Communes paye depuis 2017 la cotisation à l'ADA (Association de Défense des animaux d'Espalion). Elle a agi en substitution des anciennes Communautés de Communes. Cependant, la compétence « Fourrière animale » n'est pas mentionnée dans les statuts de la Communauté de Communes. Dès lors, il convient de régulariser la situation juridique de cette compétence.

NB : la Communauté de Communes n'est compétence que pour la fourrière et non la partie refuge.

Juridiquement, la délibération doit être approuvée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Aussi le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire au Maire de la Commune pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la mise à jour des compétences de la Communauté de communes,
- APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes conformément au projet joint en annexe,
- NOTIFIE cette délibération à Monsieur le Président de la Communautés de Communes Comtal Lot et Truyère.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

Délibération : adoptée

Participation au voyage scolaire 2025 - 2026 (N° DEL_040_2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que L'école Léo d'orfer projette avec l'école de Cruéjous :

- de se rendre en classe découverte au PUY DU FOU du 7 au 10 avril 2026 soit 4 jours . 16 élèves + 2 accompagnateurs concernant notre école.
- de renouveler la classe bleue: déplacement en car à Aquavallon pour suivre des cours d'éveil à la natation, concernant la classe des petits soit 16 élèves

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 60 % . Soit pour l'ensemble des deux projets la somme arrondie à 3400 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces deux projets

Délibération : adoptée

Travaux de réfection des caniveaux en agglomération de GABRIAC (N° DEL_041_2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a demandé un devis à l'entreprise CPMT 12 de Gabriac pour la réfection des caniveaux endommagés en particulier à cause de la forte circulation des camions et de l'étroitesse de la rue principale de GABRIAC.

Il en coûtera : 3 024.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte ce devis
- charge Monsieur le Maire de passer commande .

Délibération : adoptée

Résiliation de la convention ANAH N° 12/3/11/1995/80415/16 par acte authentique. (N° DEL_046_2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les baux des 3 logements de l'ancien Presbytère de Ceyrac sont des baux conventionnés (aides de l'Etat au moment de sa rénovation en 1995) dispositif qu'il n'y a plus lieu de maintenir.

Cette convention peut être résiliée par acte authentique auprès d'un notaire ou d'un huissier notifié 6 mois avant l'expiration de la période soit avant le 31 décembre 2025, car cette dernière renouvelée par tacite reconduction par périodes triennales, court jusqu'au 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- sollicite l'établissement de cet acte authentique,
- charge Monsieur le Maire de lancer la procédure, de faire payer et signer les pièces afférentes à ce dossier

Délibération : adoptée

DIVERS

Divers 1 :

Presbytère Aménagements intérieurs au 2eme étage (N° DEL_042_2025)

En vue de louer à nouveau le logement du 2eme étage au Presbytère de Ceyrac, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'y apporter quelques aménagements.

Il a demandé à CM AVEYRON RENOVATION installé à GABRIAC, deux devis :

- mise en place d'une cuisine équipée,
 - fabrication d'un meuble dressing pour la chambre 2 (identique à celui de la chambre 1 existant).
- Il en coûterait :
- 5 191.82 € T.T.C. pour la cuisine équipée (comprenant plaque de cuisson, hotte four, évier et lave vaisselle SCHNEIDER)
 - 807.88 € pour le dressing

Afin de rendre plus attractive la location de cet appartement, sachant que la plupart des logements mis en location sont équipés, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- accepte cette proposition,
- prévoit d'approvisionner l'article du budget correspondant par virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement,
- charge Monsieur le Maire de passer commande.

Délibération : adoptée

Divers 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait saisi le Département afin d'étudier la possibilité de créer un carrefour giratoire à GABRIAC.

Aussi, il a reçu Monsieur ROQUES du Département et Monsieur Jean-Luc CALMELLY Conseiller Départemental pour la présentation d'une Pré étude de faisabilité d'un rond point giratoire au carrefour de la RD 28 et RD 988 à GABRIAC .

Un giratoire franchissable de 7 mètres de rayon, du type de celui de Bozouls sera réalisable.

Au cours de cette rencontre, il a particulièrement été question de sécurité et de chiffres:

Un relevé datant de 2021 indique une fréquentation importante :

Dans GABRIAC: 1 958 véhicules par jour de moyenne dont 252 poids lourds

Sur la route d'ESPALION 1 834 Véhicules par jour dont 100 camions

Sur BOZULS 1667 véhicules par jour dont 80 camions

Ce qui fait une moyenne de 3000 véhicules par jour.

L'aspect financier est également au stade de la négociation.

Monsieur le Maire signale que les travaux entre BOZOULS et Gabriac dont les emprises foncières avait été piquetées, sont retardés. Une étude complémentaire de la DREAL doit voir le jour. Ces aménagements restent nécessaires vis à vis du trafic vers BOZOULS.

Le Département a également étudié la faisabilité d'un "champ de visibilité " à l'embranchement de la voie intercommunale de Combres qui pose d'importants problèmes de sécurité.

En premier lieu il sera nécessaire de mettre le carrefour perpendiculaire à la route.

L'achat de terrain de part et d'autre du CD 28 sera nécessaire.

Une voie d'évitement serait créée, pour permettre tout éventuel passage à 3 des véhicules. Cette pratique existe déjà dans des conditions de visibilité et de sécurité limitées.

L'aspect financier est également au stade de la négociation.

Monsieur ROUMIGUIER signale que le réseau électrique présente quelques faiblesses au regard des nombreuses coupures de courant ces derniers temps. A signaler.

Divers3

Travaux en cours

La révision de la toiture du Presbytère de Ceyrac est en cours.

Elle est assurée par Monsieur REDON Antony et son impressionnant télescopique.

Sur le CD 59 dans Ceyrac, les travaux du mur de soutènement engagés et financés par le Département, (excepté la rambarde) ont débuté. L'entreprise CONSTANT - JUERY de Millau est à pied d'œuvre.

La circulation sera alternée, les travaux ont été programmés entre le 13 octobre et le 19 décembre.

Divers 4

DATES

- 9 novembre :réinstallation du retable sur le chemin du calvaire. Les invitations sont lancées .
- 11 novembre cérémonie devant le monument à 9 h 30 suivi d'une collation.
- 18 novembre : passage du géomètre à Malagenc afin de régulariser quelques inexactitudes constatées vis à vis de l'emprise de la voie intercommunale qui accède aux habitations.
- 6 décembre : Repas partagé de fin d'année (élus, conjoints et employés communaux)

Divers 5

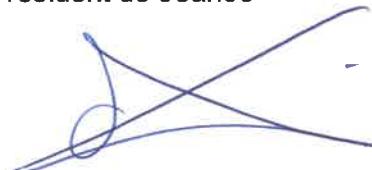
Recensement de la Population :

Monsieur le Maire rappelle qu'il aura lieu du 15 janvier au 15 février 2026.

Les formations pour les agents recenseurs se dérouleront les 6 et 13 janvier à Saint Come d'olt.

La séance est levée à 23 h 20.

Monsieur Nicolas BESSIÈRE
Président de séance



Madame Julie BOUCAYS
Secrétaire de séance

